

Compte-Rendu de la Réunion du Jeudi 25 juin 2020

Date de convocation : mardi 16 juin

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FONTAINE Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, Mme MAITRE Jacqueline, M. DEGAY Jean-Michel, M. REDEUILH Régis, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. CHAUMEAU Didier, Mme PEZANT Emilie, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. PAIN Pierre

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme FONTAINE Virginie

Mme LAMOT Annie est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conserve les taux des taxes directes locales pour 2020, à savoir :

Taxe Foncière sur le Bâti : 15,73 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 27,39 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17,39 %

BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1 682 559,30 € en Fonctionnement	et	926 254,32 € en Investissement.
---	-----------	--

L'auto financement dégagé pour la section d'investissement s'élève à 174 559,30 €.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2020

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'eau 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

50 815,32 € en Exploitation	et	52 750,00 € en Investissement.
------------------------------------	-----------	---------------------------------------

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

82 984,10 € en Exploitation	et	156 969,11 € en Investissement.
------------------------------------	-----------	--

BUDGET LOTISSEMENT : REPORT DU RESULTAT 2019

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14

VU les résultats du compte administratif 2019 approuvé le 27 février 2020 :

Résultat de Fonctionnement	0 €
Résultat d'investissement	43 920 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat d'Investissement comme suit :

Report à nouveau en investissement :	43 920 €
--------------------------------------	----------

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » soumis à TVA

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget annexe « Lotissement » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes HT comme suit :

257 776,16 € en Fonctionnement	et	320 686,16 € en Investissement.
---------------------------------------	-----------	--

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ADAR-CIVAM

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est adhérente à l'ADAR-CIVAM et que suite aux élections municipales il y a lieu de renouveler la composition du collège des élus de l'ADAR-CIVAM. Pour cela la commune doit désigner 2 délégués.

Madame le Maire propose M. Bernard MAILLIEN et M. Didier CHAUMEAU

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Bernard MAILLIEN et M. Didier CHAUMEAU comme délégués de l'ADAR-CIVAM

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Suite aux élections municipales une nouvelle commission doit être mise en place. Le Maire ou un adjoint délégué est Président de la Commission qui est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires se fait en nombre double.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose comme commissaires :

TITULAIRES

M. Bernard MAILLIEN
M. Bernard PION
M. Bernard DANGEON
M. Eric DURIEUX
M. Jean-Michel DEGAY
Mme Pierrette DARCHY
M. Louis SOHIER
M. Régis REDEUILH

SUPPLEANTS

M. Roland FOULATIER
M. Philippe PICAUD
M. Olivier BERNARDET
M. Pierre EMERY
M. Alain CUTARD
M. Patrice PION
M. Lucien PICAUD
Mme Rolande YVERNAULT

Mme Sylvie LAURIEN
M. Didier MIRAUX
M. Pascal COURTAUD
M. Bertrand ROBIN

M. Didier CHAUMEAU
M. Maurice YVERNAULT
M. Gilles MICOURAUD
Mme Annie CHATEIGNIER

Les services fiscaux prononceront la désignation de 6 titulaires et de 6 suppléants choisis parmi les noms proposés.

DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SECURISATION AEP DANS LE SUD-EST DE L'INDRE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 26 juillet 2012, a émis un avis favorable sur la constitution d'un groupement de commande entre collectivités, pour la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le secteur sud-est du département.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner 2 représentants pour siéger au sein du comité de pilotage de l'étude.

Madame Le Maire propose M. Bernard MAILLIEN et M. Pascal COURTAUD

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Bernard MAILLIEN et M. Pascal COURTAUD comme délégués au groupement de commande pour la réalisation d'une étude de sécurisation AEP dans le sud-est de l'Indre

DETERMINATION DU STATUT DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « Le Tivoli »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de classer par voie de délibération le statut de la future voie créée au Lotissement « Le Tivoli ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que la future voie créée au Lotissement « Le Tivoli » sera inclus dans le domaine privé communal.

AFFAIRES DIVERSES

Madame Le Maire donne les informations suivantes à l'assemblée :

- La Fête de Saint Sylvain est annulée.
- Demande à celle-ci si elle est d'accord pour vendre l'ancien atelier municipal, la réponse est oui à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10.